

Bulletin de préconisation n°9 du 13/06/25

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Au vu des températures élevées et de l'absence de pluies efficaces annoncées, les réserves utiles de vos sols diminuent. Pour optimiser la gestion hydrique de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live 2025](#), disponibles sur le site de France Olive, ou [abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations](#).



Fertilisation

Continuez si nécessaire votre plan de fertilisation. Attention sur cette période, seule la fertilisation foliaire ou la ferti-irrigation sont efficaces. Ces derniers peuvent être mis en œuvre sur les vergers en cas de nécessité (complément alimentaire). Mi-juillet, au durcissement du noyau vous pourrez vérifier l'efficacité de vos apports en réalisant une analyse foliaire : consulter les actualités de France Olive (site internet) pour bénéficier comme chaque année du tarif préférentiel négocié par France Olive auprès du laboratoire SADEF. Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°2 du 7 mars 2025](#) ou la rubrique Fertilisation du [Cahier de l'oléiculteur](#) !



Mouche

Les captures de mouche sont faibles. Cependant, les olives sont en pleine croissance. Dans les secteurs les plus précoces (zones littorales et/ou variétés précoces), les olives vont bientôt atteindre 0,8 cm de longueur et donc devenir attractives pour les mouches. Le risque est **faible** pour tous les secteurs sauf dans les Pyrénées-Orientales où le risque est **faible à modéré** (stade olive attractive). Nous vous recommandons vivement d'installer des pièges de suivi de population ! Tenez-vous prêt pour les applications d'argile ou la mise en place de piégeage massif.



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le [BSV n°9](#), la hausse des températures rend les conditions défavorables aux nouvelles contaminations. Les risques estimés sont **faibles à modérés** sur l'ensemble du territoire. Restez vigilant, des orages sont prévus localement. Si des événements contaminants sont prévus sur votre territoire et que vos oliviers ne sont pas ou plus protégés, il est recommandé de mettre en place une protection.



Teigne de l'olivier : d'après le [BSV n°9](#), les captures de papillons sont en augmentation la plus grande partie du bassin oléicole. Ces papillons donneront la génération carpophage en pondant sur les petits fruits, qui engendrera des dégâts. Il est trop tard pour appliquer des solutions à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt), qui visent les premiers stades larvaires à la floraison.

Cochenille Diaspididae : d'après le [BSV n°9](#), la situation n'a pas évolué. Des foyers de cochenilles de la famille des *Diaspididae* (cochenilles à bouclier) sont toujours présents sur les littoraux varois et des Bouches-du-Rhône, parfois remontant dans les terres (plaine de la Crau, Cuers). Un foyer est aussi connu dans le Vaucluse. Elles sont présentes ponctuellement dans les Alpes-Maritimes. Ces cochenilles sont présentes ponctuellement dans les Alpes-Maritimes. Surveillez vos vergers ! D'après les observations, une migration des larves vers les jeunes pousses est en cours.

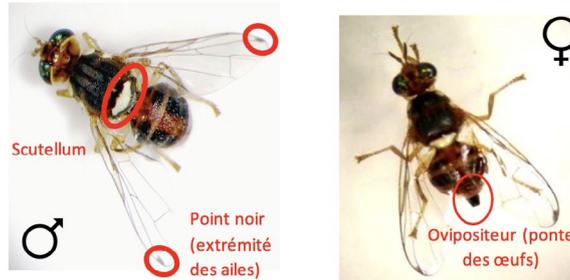
InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Mouche



Les adultes mesurent 4 à 5 mm de long. Ils sont reconnaissables grâce à :

- leur thorax foncé et strié de bandes grises avec des barres blanches sur les côtés ;
- leur **scutellum** (partie inférieure du thorax) **blanc** ;
- leur abdomen brun-orangé avec des zones latérales plus sombres ;
- leurs ailes transparentes avec un point noir sur leurs extrémités.

Les mouches passent l'hiver en grande majorité sous la forme de pupes dans les premiers centimètres du sol. Si les olives sont encore dans les arbres, les mouches peuvent rester dans les fruits sous forme de larve puis de pupes. Dès février-mars, les adultes émergent des pupes.

Les premières pontes des mouches peuvent avoir lieu dès que les olives atteignent 8 mm de longueur (olive attractive).

Les piqûres de ponte se caractérisent par une tâche brune d'un demi-millimètre de diamètre en forme de triangle ou d'ovale.

Les femelles pondent un œuf sous la peau de l'olive et l'asticot se développe à l'intérieur de la pulpe de l'olive en creusant une galerie. Cela entraîne la détérioration et une chute prématurée des fruits.

De manière plus préoccupante, cela favorise l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter [le BSV n°9](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).



Figure de ponte (source : CTO)

Observations et évaluation du risque

D'après [le BSV n°9](#), les captures sont faibles. La croissance des olives est en cours. Sur les secteurs précoces (zones littorales et/ou variétés précoces), les olives vont atteindre 0,8 cm de longueur rapidement, c'est-à-dire le stade attractif pour la mouche.

| | Longueur olives > 8 mm | Longueur olives < 8mm |
|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Mouche(s) capturée(s) | Risque élevé | Vigilance renforcée |
| Aucune mouche capturée | Vigilance renforcée | Risque faible |

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour des relevés de pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. France Olive vous remercie pour votre précieuse contribution.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

[La carte de précocité](#) peut vous aider à estimer le risque mouche en début de saison : plus le niveau de précocité est élevé, plus l'émergence des adultes de la mouche de l'olive sera théoriquement précoce. Une autre conséquence est que plus la zone est précoce, plus le nombre de générations par saison est potentiellement grand. Cette carte a été réalisée par le CRIIAM Sud en partenariat avec les techniciens olive et le SRAL PACA.

Préconisations

Il est fortement recommandé de mettre en place des pièges de suivi de population. C'est un outil précieux pour le placement des traitements car cela permet de suivre les dynamiques de population. Ces pièges peuvent être des pièges chromatiques (plaque jaune engluée), à phéromones ou alimentaire (phosphate diammonique). Vous pouvez les mettre en place dès à présent et les relever, a minima, une fois par semaine.

Des indications sur la fabrication ou l'installation de ces pièges sont disponibles dans le [BSV n°9](#) ou sur le [site internet de France Olive](#).

Stratégies de lutte

Lutter contre les dégâts de mouche c'est avant tout lutter contre les risques de dalmaticose.

Préparez-vous à mettre en place des mesures de lutte dès que vos olives seront attractives (longueur des olives > 0,8 cm) et que vos pièges de suivi captureront des mouches.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Le piégeage massif permet de capturer les mouches grâce à des pièges alimentaires (piège bouteille). Des indications sur la fabrication et la mise en place des pièges sont disponibles sur le [site internet de France Olive](#).
- Les applications de barrière minérale. Placées en préventif, cela permet de réduire les pontes.

| Les barrières minérales | | | | | |
|--------------------------------|---|--|---|---|--|
| Spécialité commerciale | Matière active | Dose homologuée | Nombre d'applications par an | Intervalle minimum entre les applications | Remarque |
| SOKALCIARBO WP BAIKAL WP | 100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) | 50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement) Limite à 210kg/ha/an | 6 | 20 jours | Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent. |
| SURROUND WP CROP PROTECTANT | 95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques | 30kg/ha | 4 (stade BBCH min : 75 – max : 81) | 7 jours | |
| ARGICAL PRO ARGI NATURE | 99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) | 30 kg/ha | 6 | | |

D'autres barrières minérales sont autorisées.

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le [cahier de l'oléiculteur 2025](#) et sur <https://ephy.anses.fr/>.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Maladies du feuillage

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°9](#), des symptômes de cercosporiose sont toujours visibles de manière plus ou moins diffuse sur l'ensemble de territoire oléicole. Les secteurs du Nyonsais, des Baronnies provençales ainsi que les zones autour de la moyenne vallée de la Durance et du plateau de Valensole semblent cependant moins touchés.

Des symptômes d'œil de paon sont toujours observés. De nouvelles sorties de tâches sont visibles tout particulièrement dans les Pyrénées-Orientales ainsi qu'en Corse.

La vague de chaleur globalisée sur l'arc méditerranéen, amenant un climat plus sec, va induire des conditions plus défavorables aux nouvelles contaminations. Attention cependant localement aux prévisions orageuses.

La présence des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie ([BSV n°2 du 7 mars 2025](#)), en effet la phase d'incubation peut aller de 2 à 14 semaines pour l'œil de paon et jusqu'à 1 an pour la cercosporiose.

Préconisations

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant tout traitement, n'oubliez pas de mettre en œuvre les mesures prophylactiques nécessaires :

- Gérer l'enherbement et l'environnement de votre parcelle. Par exemple, la présence de couverts végétaux trop hauts peut favoriser un environnement humide idéal au développement des maladies du feuillage.

Si des pluies sont annoncées sur votre secteur et que la protection précédente de votre verger arrive en fin d'efficacité, il est recommandé de protéger votre verger.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°2](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteur ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. **Ne négligez pas le bon réglage de votre pulvérisateur** pour garantir une bonne qualité de pulvérisation et donc une efficacité optimale du traitement.



Teigne de l'olivier

Observations et évaluation du risque

La teigne est un lépidoptère qui réalise trois générations par an : une génération phyllophage qui se développe sur feuille, une génération anthophage qui se développe sur les fleurs et la génération carpophage qui se développe dans l'amandon des fruits.

Les captures de papillons de teigne ont repris de manière plus ou moins intense sur une grande partie du réseau de piégeage

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

financé par France Olive Production, sauf autour du plateau de Valensole, de la moyenne vallée de la Durance, dans les moyennes Alpes méridionales et sur les secteurs niçois et mentonnais. Ces papillons donneront la génération carpophage en pondant sur les petits fruits, qui engendrera des dégâts.

Pour les secteurs toujours en cours de floraison, des dégâts sur fleurs sont observés dans des proportions variables.

Préconisations

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies composites, enherbement ...)

Ce n'est plus le moment pour les traitements au *Bacillus thuringiensis* (Bt) qui visent les premiers stades larvaires pendant la floraison.



Cochenilles *Diaspididae*

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°9](#), le risque évalué est **fort** à **très fort** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et **faible** si vous n'observez pas de foyers dans vos parcelles.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Cette cochenille étant ravageur émergent, nous n'avons que peu de données sur leur cycle biologique. Il est donc difficile d'estimer le ou les pics d'essaimage. D'après des observations réalisées sur une parcelle du littoral varois, **une migration des larves vers les jeunes pousse est en cours.**

Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Favoriser la biodiversité : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).
- C'est le dernier créneau pour positionner les traitements autorisés à savoir :
 - Essen'ciel (sous dérogation du 15/02/2025 au 15/06/2025, plus d'informations dans l'[Infolive n°2](#), 6 applications max autorisées par an).

Il est recommandé d'appliquer l'Essen'ciel :

- A un volume d'application élevé (environ 1000L/ha)
- En dehors des périodes de forte chaleur ou en fin de journée (les températures doivent être inférieures à 30°C les 6h suivant l'application)

Ces solutions sont à positionner sur les pics d'essaimage des jeunes larves (seul stade mobile et véritablement sensible aux traitements). Cependant, nous n'avons que peu de données sur leur cycle biologique notamment sur les périodes et types d'essaimages. L'efficacité des produits peut être impactée par un positionnement des applications non optimal. Peu de parcelles sont suivies par le réseau et donc nos observations peuvent différer de la situation de vos vergers.

Cette cochenille de la famille des *Diaspididae* est du genre *Melanaspis*. C'est une nouvelle espèce très récemment identifiée sur olivier en Europe, et nous ne disposons pas de suffisamment d'informations ni de recul pour valider scientifiquement

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

l'efficacité de méthode de lutte basée sur des lâchers de prédateurs (coccinelles...) ou de parasitoïdes qui sont souvent relativement spécifiques. Pour cette raison aucune préconisation n'est faite pour l'instant pour ce type de méthode.

Le questionnaire de recensement des cochenilles diaspines ainsi que les premiers résultats du recensement sont [disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture du Var](#).

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes sont en train de constituer un réseau de suivi pour identifier le cycle de cette cochenille. Une identification de l'espèce est également en cours.